

Aujourd'hui, cet idéal d'autodétermination trouve un écho dans l'accession de Belize à l'indépendance. Voilà une réalisation de l'Organisation qui donne beaucoup de satisfaction au Canada, celui-ci ayant coparrainé depuis longtemps les résolutions de l'ONU sur la question. Bien que nous soyons déçus de ce que les entretiens entre le Royaume-Uni, Belize et le Guatemala n'aient pas permis de résoudre toutes les questions en suspens, nous sommes par contre encouragés de constater que toutes les parties ont pris le ferme engagement de promouvoir la paix dans la région, ce qui doit englober un accord définitif sur Belize. Nous sommes confiants que les gouvernements de Belize et du Guatemala régleront entre eux les questions de façon pacifique et durable.

Mais si l'indépendance de Belize est un événement qu'il convient de célébrer, il est vraiment déprimant de revoir encore une fois à l'ordre du jour de cette assemblée les mêmes questions touchant l'Afrique australe sur lesquelles l'Organisation se prononce depuis des décennies. Je mentionnais auparavant la dynamique du changement dans les affaires humaines et la futilité de résister à la volonté de l'homme de s'autodéterminer. Mais, en 1981, la résistance au changement s'est intensifiée en Afrique du Sud. Je n'ai pas de doute que justice sera faite aux victimes du racisme dans ce pays, car la majorité est privée de sa dignité au mépris de l'humanité entière. Je comprends l'impatience de ceux qui répugnent à l'idée de devoir composer avec le régime oppressif de l'apartheid pour une autre génération, pour une ou deux décennies encore. Mais je conseille la sagesse dans le choix des méthodes visant à promouvoir la liberté pour ces populations, car nous ne devons pas laisser des divergences quant aux moyens affaiblir notre objectif commun.

En Namibie, Monsieur le Président, c'est encore l'intransigeance du gouvernement sud-africain qui reste le seul obstacle à un règlement négocié. Notre unique objectif est de permettre au peuple namibien d'obtenir enfin son indépendance et le droit à des élections libres et équitables auxquelles tous les Namibiens pourront participer sous la supervision de l'ONU. Le Canada appuie sans réserve la résolution 435 du Conseil de sécurité ainsi que le plan de règlement de l'ONU, et nous avons été actifs, notamment au sein du Groupe de contact et dans nos rapports avec les États africains, dans la recherche de moyens pour atteindre cet objectif.

Le Moyen-Orient connaît lui aussi ses conflits, au centre desquels se retrouve le différend israélo-arabe, aussi ancien que l'ONU elle-même. Nous ne pouvons pas tarder davantage de progresser vers un règlement négocié de ce conflit vieux de plusieurs générations. Toutes les parties intéressées doivent participer à ce règlement, les